INITIALES DU MAIRE
RD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 8 septembre 2014

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Daniel Garceau
Absent le conseiller	M. Denis Robert

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2014-164
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 8 septembre 2014.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 8 septembre 2014
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de juillet et août 2014
4. Adoption du Règlement # 158, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien de la Branche 16 de la rivière Lacolle
5. Résolutions pour les modes de paiement des taxes :
   a- Ouverture d'un compte différent pour les transactions informatisées
   b- Autorisation de transfert du dit compte au compte global de la municipalité
   c- Internet : Adhésion au paiement des comptes de taxes par Internet ;
   d- Internet : Choix des banques à accepter ;
   e- Interac : Adhésion au paiement des comptes de taxes par carte débit ;
   f- Interac : Adhésion au paiement des comptes de taxes par carte de crédit ;
   g- Dépôt direct : Adhésion au service de dépôt direct des payes.
6. Résolution pour le MTQ afin que M. Rizk puisse acheter les 2 terrains près de l'autoroute
7. Choix des items pour la collecte des ordures et du recyclage dans le cadre d'un nouvel appel d'offres à faire par la MRC
8. Résolution :
   - Demande au MAMOT du remboursement du TECQ re : résolution 2013-65
   - Programmation du TECQ pour les 5 prochaines années
9. Résolution : acceptation des coûts additionnels tel que recommandé par l'ingénieur, et exigé par le MDDELCC, concernant le captage d'eau pour le centre communautaire
10. Information : Règl. Contrôle Intérimaire URB-158 de la MRC : Îlots déstructurés CPTAQ Art. 59

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

11. Résolution : Entériner la soumission pour l'achat de sel en vrac avec le groupe
12. Résolution : Demande d'offre pour le diesel pour l'année 2014-2015, ouverture novembre
13. Résolution : Choix de la firme d'ingénieur de préparation des plans et devis et estimé pour le projet d'égout pluvial du rang Saint-Claude
14. Information : Suivi au dossier du ponceau du cours d'eau Beaver Meadow
15. Information : Suivi au dossier de la réforme cadastrale
16. Information : Suivi au dossier de la climatisation aux 3 endroits – Nouvel offre de services
17. Information : Suivi au dossier des changements d'adresses
18. Résolution : Coût pour le remplacement des roues du bac de recyclage quand ce n'est pas la faute du collecteur : 20,00$ pour les roues et l'essieu
19. Résolution : Modification de la résolution 2014-149, ajouter à « Me Sylvie Desrochers » et « autres associé(e)s du même Bureau de Me Sylvie Desrochers »
20. Pacte rural :
    - Orientations municipales à déterminer pour la MRC
    - Abrogation de la résolution 2014-119, à appliquer au Disc Golf
21. Nomination d'une personne responsable pour le Projet de la Coopérative de santé à Hemmingford.
22. Service Incendie Pompiers et Premiers Répondants :
    - Information : Livraison du camion-citerne
    - Avis de motion : Règlement pour l'abolition du règlement 115 et 115-1, 115-2 Facturation des premiers répondants
23. Voirie :
    - Engagement d'un chauffeur de charrue pour l'hiver 2014-2015
    - Résolution : Entériner l'asphaltage « patches » coin Murray/Noël avec ajout à la piste cyclable pour le 30 octobre 2014
24. Parc Régional :
    - Résolution : Achat d'une caisse enregistreuse
    - Résolution : Heures minimum pour adjoint(e) au Parc
    - Résolution : Champions au Disc Golf : 450,00$ US (tranche de 50,00$) en cadeau
    - Résolution : Faire changer la Carte municipale à la Salle Jules-Romme
    - Info : Lettre de félicitation pour l'évènement Culture, Arômes, Cidres et vins
    - Entériner le don à la Ligue de soccer de la Frontière pour la Mégaboom
    - Info : Aucun frais additionnel : couverture d'assurance responsabilité pour Disc golf
25. Bibliothèque :
26. Divers:
    - Résolution : Autorisation Colloque de zone pour Jocelyne et Stéphanie le 23 octobre 2014
    - Résolutions : Souligner les anniversaires de <u>service continu</u> :
        i. À quel nombre d'année ?
        ii. Plaque de départ aux employés | élus | bénévoles ?
        iii. Bénévoles et / ou élus et/ou employés ?

Formules Municipales - No 5614-MST

iv. Cadeau : suggestion : 10 ans =Polar avec écusson, 20 ans=stylo gravé, 25 ans=plaque souvenir, etc.

- Demande de dons :
  - Opération Nez Rouge
  - Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

27. Correspondance
28. Période de questions

RÉSOLUTION 2014- 165
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014.

RÉSOLUTION 2014- 166
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de juillet et août 2014 tel que décrit à l'annexe.

Du chèque 48472 au chèque 48825 inclusivement, le total est: 465 037.26$
Le fonds de roulement est de :..... 550 000,00$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2014 est de : ..... 490 000,00$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

LECTURE À VOIX HAUTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 16 DE LA RIVIÈRE LACOLLE.

RÉSOLUTION 2014- 167
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 158, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien de Branche 16 de la Rivière Lacolle.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 158

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien de Branche 16 de la rivière Lacolle

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 13 juin 2012, a adopté par la résolution numéro 2012-06-115 la demande de travaux d'entretien pour la Branche 16 de la rivière Lacolle située dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 décembre 2010, a adopté par la résolution numéro 2010-235 la demande de travaux d'entretien pour la Branche 16 de la rivière Lacolle;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 3449, datée du 9 juillet 2014 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien de la Branche 16 de la rivière Lacolle à 131 543,00$;

ATTENDU QU' une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 235,44$ l'hectare;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la session ordinaire du 19 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2
Que soit imposée une taxe spéciale de 235,44$ l'hectare pour les travaux d'entretien de la Branche 16 de la rivière Lacolle.

ARTICLE 3
La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4
Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 131 543,00$ à la facture numéro 3449 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 9 juillet 2014.

ARTICLE 5
Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes spéciales de septembre 2014, tel que décrit à l'annexe A et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés pour chaque matricule, en conséquence, un seul montant par matricule apparaîtra sur le compte de taxes spéciales.

ARTICLE 6
Le paiement de ces taxes spéciales devra être fait en 1 versement à la date indiquée sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7
Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

Formules Municipales - No 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 8
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ROBERT DUTEAU
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 19 novembre 2013
Date de l'adoption: 8 septembre 2014
Date de promulgation: 10 septembre 2014
Date d'entrée en vigueur : 10 septembre 2014

RÉSOLUTION 2014- 168
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit ouvert un compte de banque supplémentaire à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière qui servira aux transactions des cartes débit au Bureau municipal et à « l'adhésion à la perception des comptes avec Accès D » via internet à la Caisse Desjardins.

Que le seul transfert permis de ce compte sera au compte EOP410025, compte de banque principal de la municipalité.

Que le directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est autorisé à effectuer le transfert de ce compte au compte principal de la municipalité.

Que sont autorisées au dépôt direct à ce compte de banque les banques pour lequel il n'y a pas de frais soient : les Caisse Desjardins, la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Banque Scotia et la Banque Nationale.

Que les banques et institutions pour lesquelles des dépôts sont assujettis à des frais seront autorisées par voie de résolution subséquente.

Que soit implanté un terminal pour paiement avec carte débit au Bureau municipal.

RÉSOLUTION 2014- 169
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit informé le Ministère des Transports du Québec que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ne souhaiterait pas les parties de lot 620 et 618 du cadastre de la paroisse de Lacolle soit l'excédent d'expropriation de la bretelle de la sortie 11 de l'autoroute 15.

RÉSOLUTION 2014- 170
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit maintenu, par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, le statu quo en ce qui concerne la collecte des ordures et du recyclage sur le territoire.

RÉSOLUTION 2014- 171
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit informé le Ministre des Affaires Municipal, le Ministre du Transport du Québec et le député du comté de Huntingdon, M. Stéphane Billette, que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle maintien que les travaux d'asphaltage du rang Bogton font partie des travaux assujettis à l'attestation de la reddition des comptes de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Que le montant total des dépenses inscrit au programme 2010 à 2013 est de 957 765.00$ incluant le rang Bogton, ce qui dépasse le montant minimum de 804 233.00$ incluant le seuil municipal exigé de 173 264.00$.

Que la résolution numéro 2013-65 adopté le 8 avril 2013 inscrivait le rang Bogton à la programmation pour l'année 2013.

Que cette demande est devenue nécessaire suite au refus du personnel du Ministère des Affaires Municipal d'accepter et de reconnaître, lors de l'attestation de la reddition des comptes, les montants attribués pour la partie du rang Bogton.

Que la municipalité réitère, avec cette résolution, qu'elle a rencontré les critères établis à la programmation 2010-2013 de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

RÉSOLUTION 2014- 172

ATTENDU QUE le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques exige des analyses supplémentaires à être faites par un hydrogéologue pour le traitement de l'eau du puit au 113, rang Saint-Claude pour des coûts additionnels de 15 000.00$.

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisés les travaux supplémentaires aux coûts additionnels de 15 000.00$ pour être en mesure de rencontrer les exigences du MDDELCC afin d'obtenir l'autorisation pour le 113, rang Saint-Claude.

RÉSOLUTION 2014- 173

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle consent à participer à l'appel d'offre regroupé pour la fourniture du sel en vrac de déglaçage des chemins pour la saison 2014-2015 par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2014- 174

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit faite un appel d'offre pour la fourniture de carburant diesel pour la saison 2014-2015 et que l'ouverture des soumissions aura lieu le 3 novembre 2013.

RÉSOLUTION 2014- 175

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit choisie le Groupe ABS pour l'élaboration des plans, devis, estimés des coûts d'implantation et surveillance des travaux pour l'égout pluvial et fosse du garage municipal, du rang Saint-Claude, ayant présentée la meilleure proposition des coûts pour ces travaux.

Formules Municipales - No 5614

INITIALES DU MAIRE
RZ
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 2014- 176
Il est proposé Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit choisie la firme André Pilon, ingénieur conseil pour la préparation des plans, devis et estimés des coûts d'implantation pour la climatisation de la salle communautaire Jules-Romme au 113, rang Saint-Claude, du Bureau municipal au 116, rang Saint-Claude et du chalet du Parc régional au 219, rang Saint-André, ayant présenté la meilleure proposition des coûts pour ces travaux.

Qu'une rencontre préparatoire soit établie avec le Conseil municipal avant de procéder aux travaux de confection afin d'établir le concept de climatisation pour chaque bâtiment.

RÉSOLUTION 2014- 177
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit établi un tarif de 20.00$ pour le remplacement des roues des bacs roulants de recyclage si non couvert par la garantie.

RÉSOLUTION 2014- 178
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution numéro 2014-149 en ajoutant le texte suivant « ou autres associé(e)s du même bureau » à la suite de « Me Sylvie Desrochers ».

RÉSOLUTION 2014- 179
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution numéro 2014-119.

RÉSOLUTION 2014- 180
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit inscrit l'implantation du parcours et activité « Disc-Golf » au Parc Régional Saint-Bernard à la programmation 2014 du pacte rural 2014.

Que soit transmise cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Que le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tous les documents pertinents.

RÉSOLUTION 2014- 181
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soient désignées Mesdames Sylvie Faille et Estelle Muzzi pour représenter la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle au projet de la coopérative de santé de Hemmingford. Mme Estelle Muzzi agira en remplacement de Mme Sylvie Faille.

RÉSOLUTION 2014- 182
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit choisi Pavages MCM pour les travaux de réparation d'asphaltage ayant soumis le meilleur prix, soit de 50 430.00$ + taxes et que soit ajouté l'asphaltage des réparations de la piste cyclable au plus tard le 30 octobre 2014.

RÉSOLUTION 2014- 183
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit achetée une caisse enregistreuse programmable pour le Parc régional St-Bernard, que cette caisse enregistreuse soit compatible pour la transmission et l'impression des reçus décrivant les montants des taxes payés tenant compte qu'à partir de janvier 2015 la municipalité devra s'inscrire pour la perception des taxes de vente.

No de résolution
ou annotation

LA CONSEILLÈRE MME JOSYANE LEDOUX QUITTE SON POSTE INVOQUANT UN POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT.

RÉSOLUTION 2014- 184
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit engagée Mme Myriam Ledoux comme responsable adjointe au Parc régional St-Bernard avec un minimum de 25 heures par semaine au taux horaire brut de 13.35$ tel qu'établi à la résolution 2011-207.

Que sa participation au régime de retraite des employés municipaux du Québec prendra effet à sa rémunération de la semaine du 4 octobre 2014 permettant d'écouler ses heures accumulées au poste administratif des loisirs de la saison 2014.

LA CONSEILLÈRE MME JOSYANE LEDOUX EST CONVOQUÉE ET REPREND SON POSTE.

RÉSOLUTION 2014- 185
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général, secrétaire-trésorier à retirer 450.00$ en devise Américaine du compte 410025 préférablement en billets de 50.00$ US.

Que ce montant servira à un tournoi promotionnel de champions de Disc-golf qui aura lieu le 17 septembre 2014 sur le parcours des Frontières au Parc régional St-Bernard (Skins game de la Légende).

RÉSOLUTION 2014- 186
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adressée une demande au Ministère des Transports du Québec que soit indiqué sur les routes principales menant à la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle la distance et le nom de la municipalité de la même manière que sont identifiés Lacolle, Hemmingford, Napierville et Sherrington.

Qu'une copie soit transmise à M. Stéphane Billette, député du comté de Huntingdon.

RÉSOLUTION 2014- 187
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 150.00$ à la Ligue de soccer de la Frontière pour la Mégaboom de soccer 2014.

RÉSOLUTION 2014- 188
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient autorisées Mesdames Jocelyne Blanchet et Stéphanie Leblanc à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 23 octobre 2014 à Mont St-Hilaire.

Que soient payés les frais d'inscription et dépenses reliés à ce colloque.

RÉSOLUTION 2014- 189
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 100.00$ à opération Nez rouge du Haut-Richelieu pour sa 26e édition.

Formules Municipales - No 5614-03T

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2014-190
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 150.00$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

RÉSOLUTION 2014- 191
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage à fournir au MDDELCC une attestation de conformité des travaux quant à l'autorisation délivrée au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- M. Alain Beaudin intervient au sujet des futurs travaux prévus dans le rang Saint-Claude.

- Intervention au sujet de futur chemins d'accès éoliens par le chemin de la Grande-Ligne.

RÉSOLUTION 2014- 192
Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit envoyé une lettre à Kahnawake Sustainable Energies et à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville afin de savoir si les chemins d'accès au parc éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville seront faits à partir du chemin de la Grande-Ligne de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 8 septembre 2014.

M. Robert Duteau	M. Daniel Striletsky
Maire	Directeur général, secrétaire-trésorier